

**D**  
**SPECIAL**  
**MARLY**

# FRIBOURG

Mars 1992

Trimestriel N° 94

CENTRE FRIBOURGEOIS DE  
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE



**LE TEMPS DES INCERTITUDES**

# SOMMAIRE

---

## SPECIAL MARLY

Du village à l'agglomération	3
L'ère WINCKLER	6
L'ère CIBA	15
A la "frontière" des langues	16

## SPECULATION: LA FACTURE!

Règlements de comptes ...bancaires	20
Vandalisme: l'épidémie	23

## MENTALITES

Machinations de machines à sous	25
ROMONT: Un Hôtel de Ville en sursis	28
Ce bon Docteur Lang	31

## Remerciements:

*Au Cabinet d'Estampes, Grand'Rue 56 à Fribourg (ouvert jeudi et vendredi après-midi) pour le prêt du lavis illustrant la couverture.*

*A Monsieur Henri Uebelhart, 10 route du Centre à Marly, le spécialiste de la carte postale, pour le prêt des illustrations en p. 4, 6 et 36.*

## Crédit photographique:

*Primula Bosshard, Fribourg: p. 20.*

*Gérard Bourgarel, Fribourg: p.21, 22 et 23.*

Avis à nos lecteurs: L'édition en langue allemande de notre cahier sur la restauration de l'église des Cordeliers paraîtra au début d'avril.

*Imprimerie Mauron+Tinguely & Lachat SA. Villars s/Glâne Tirage: 4'800 ex.*



---

## PRO FRIBOURG

Secrétariat: Stalden 14, 1700 Fribourg  
CCP 17 - 6883-3, Fribourg  
Tél. 037 - 22 17 40  
(Permanence mardi + jeudi)  
Fax 037 - 23 23 87

Cotisations:  
Ordinaire: 35 fr. De soutien: 50 fr.  
Tarif réduit: 24 fr. / étudiants, apprentis, 3<sup>e</sup> âge

---

# Le temps des incertitudes

Comment nous situer, au sein de la Suisse et face à l'Europe ? Dans quelle mesure maîtrisons-nous notre destin ? L'histoire fribourgeoise nous enseigne que les grands changements ont toujours été imposés de l'extérieur. Serions-nous par là inaptes au changement ?

Ce serait faire bon marché de tout ce flot séculaire de Fribourgeois qui n'ont trouvé leur salut qu'en s'expatriant, à qui nous devons une part de notre renom, et qui ont dû faire preuve d'adaptation et de ténacité pour s'imposer ou simplement pour survivre.

Si nous prenons maintenant, sous ce titre, pour thème central, la commune de Marly, ce n'est pas au hasard. Marly a une charge symbolique, elle est le fleuron du développement économique du Canton: c'est la commune du district de la Sarine qui a connu la plus forte progression démographique de ces dernières décennies. Mais cette réussite a ses ombres: la mono-industrie a déjà joué des tours aux Marlinois, l'exemple de Winckler, une industrie longtemps pilote, est là pour le rappeler. CIBA est à l'origine d'un saut qualitatif: cet apport de salaires de haut de gamme ne s'est pourtant pas traduit par un développement urbanistique de qualité (nous y reviendrons par la suite). L'apport extérieur de la CIBA est enfin à l'origine de problèmes en terme de cohabitation linguistique.

Nous voici au coeur de notre sujet. Ce qui se passe à Marly est, pour notre région, exemplaire, pour le meilleur et pour le pire. Une croissance harmonieuse et la solution des tensions qui s'y font jour, conditionne l'avenir de notre région, qui sera forte et compétitive par la cohésion de ses composantes culturelles: notre diversité étant notre meilleur atout.

Notre région s'est développée plus récemment que les pôles traditionnels de l'économie suisse. Elle est donc plus fragile et subit directement les effets de la récession. La spéculation laisse de sérieuses séquelles et provoquent le durcissement de milieux menacés. Les destructions et actes de vandalisme, de la halle Ritter à Botterens, traduisent ce malaise.

L'ouverture économique n'a pas été de pair avec l'ouverture des mentalités et la tendance du repli sur soi menace un canton resté longtemps en marge de l'évolution nationale. La crise actuelle est aussi une crise d'identité.

*Gérard Bourgarel*

# PAPETERIE MARLY

PRÈS FRIBOURG (SUISSE)

LANDERSET & CO



FABRIQUE DE CARTONS

FABRICATION  
DE  
PAPIERS D'EMBALLAGES  
ET DE  
CARTONS

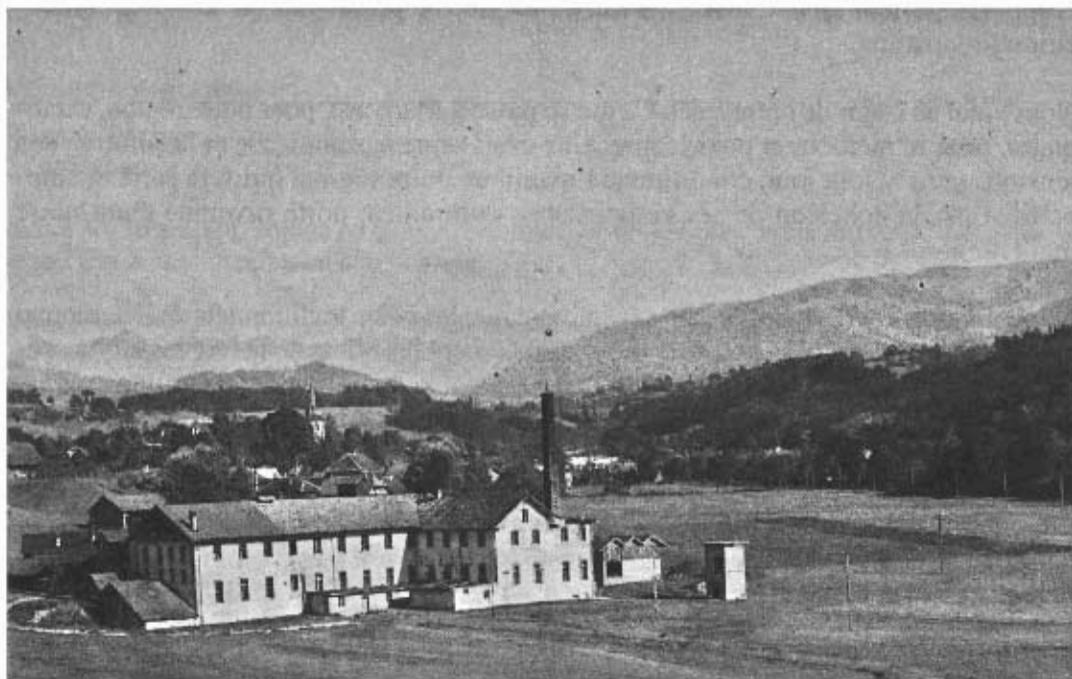
EN TOUS GENRES



FABRIQUE DE PAPIER

Repr. par G. Neukomm

*La fabrique de papier fit, pendant quelques siècles, la réputation de Marly. Elle fut fermée dans l'entre-deux-guerres.*



# MARLY:

## Du village à l'agglomération, une mutation à problèmes

Marly est l'un des rares villages fribourgeois à avoir un passé industriel. Il a été pendant des siècles un centre renommé de fabrication du papier. Mais c'est la construction en 1922 du pont de Pérolles qui va modifier sa destinée en le rattachant à l'agglomération fribourgeoise.

Jusqu'en 1922, il fallait un long détour malaisé pour rejoindre de Marly la gare de Fribourg pourtant toute proche à vol d'oiseau: il fallait passer par la route sinueuse menant à Bourguillon, franchir deux ponts suspendus et traverser toute la ville. Un premier projet de ligne de chemin de fer Fribourg-Bulle par La Roche offrait une perspective de désenclavement. Ce sera finalement un pont routier, le pont de Pérolles, qui assurera la liaison directe avec la ville.

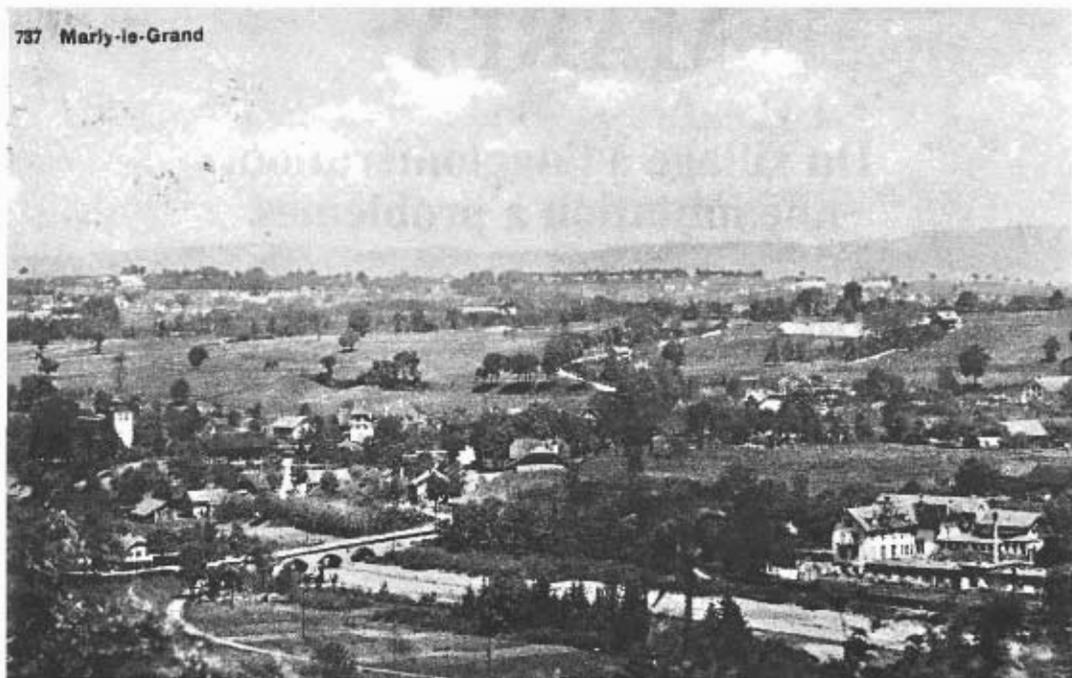
Une entreprise saute immédiatement sur l'occasion offerte: Winckler construit une scierie sur un vaste terrain au débouché du pont. Axée sur l'exploitation de ressources locales, elle va développer un concept original de pré-fabrication et emploiera jusqu'à 300 ouvriers. Winckler ne s'adaptera plus aux nouvelles conditions du marché et sombrera en 1978.

La relève était déjà prise: la politique d'industrialisation menée par Paul Torche amène la CIBA en 1965. Il n'est plus question de ressources locales: on passe au haut de gamme, ce qui implique la venue de cadres de l'agglomération bâloise. Le centre de décision est désormais dans la métropole rhénane, non sans conséquences futures.

Les ambitions de la CIBA dans le domaine de la photo devront être, par la suite, révisées, avec de douloureux ajustements pour le personnel du centre de recherche marlinois. Ces changements de stratégie en haut lieu laissent encore planer des incertitudes.

Mais un résultat est acquis: la population marlinoise a triplé des années 60 à 80. Il y a loin du village de 600 habitants d'avant 14 au centre actuel de 6'600 habitants, qui s'étend sur une commune agrandie de Marly-le-Petit en 1970 et de Chésalles en 1976.

C'est dans ce contexte de développement rapide, non exempt de turbulences, que se greffe un problème des langues donnant à Marly une notoriété dont elle se serait bien passée. Marly est, malgré elle, devenue dans l'agglomération, un cas d'espèce.

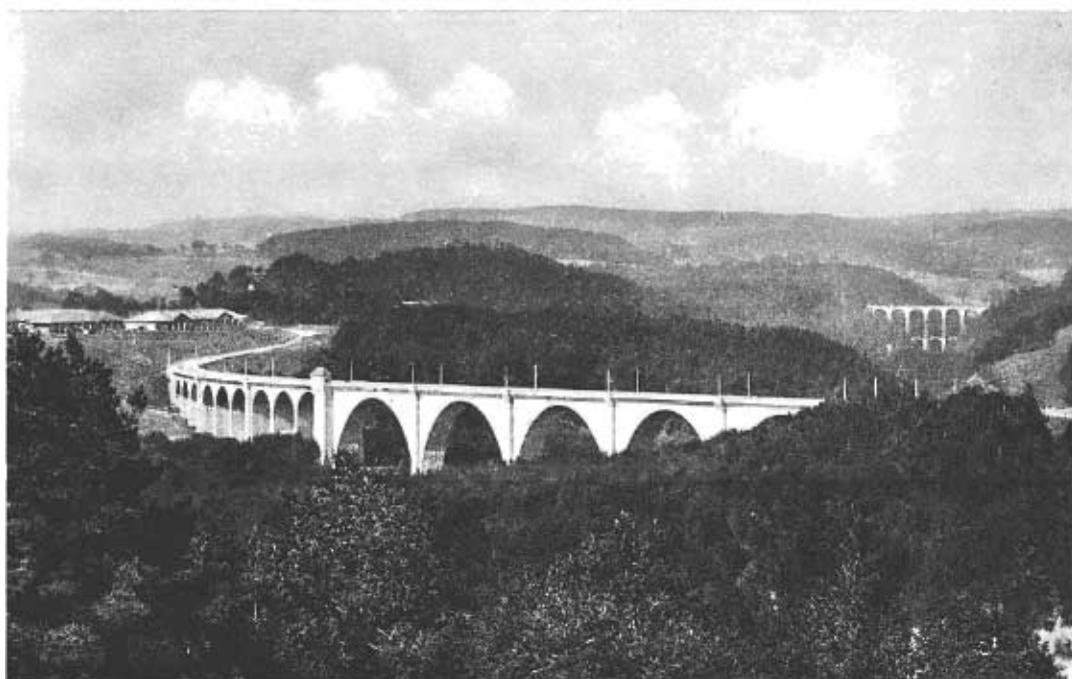


*Au début du siècle, le village de Marly préserve, aux côtés de sa petite industrie, son caractère campagnard.*





*En 1922, le pont de Péroles va désenclaver Marly. Ci-dessus, le pont de service est construit par Winckler et, ci-dessous, le pont terminé, l'entreprise s'installe au débouché du pont, à gauche de la photo.*



# WINCKLER:

## un "nom", une réputation voués à l'oubli

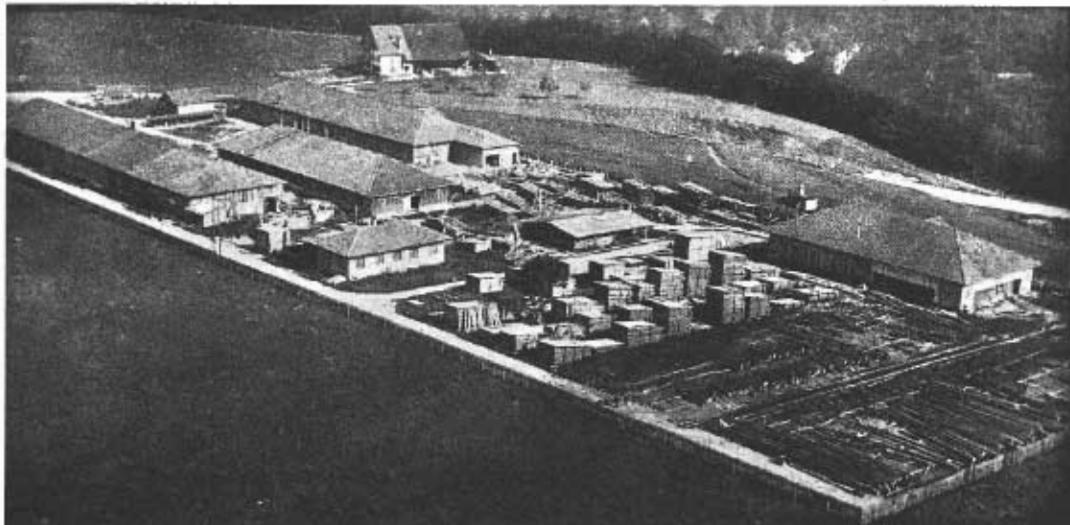
Dans l'immédiat après-guerre, la maison Winckler s'était forgé une solide réputation dans la préfabrication. Ses baraquements, mais surtout ses villas familiales trouvaient preneur aux quatre coins de la Suisse: elles correspondaient à un besoin en offrant un système très économique, de montage rapide, sans dépassements ni imprévus.

Winckler, c'était une tradition remontant au 15<sup>e</sup> siècle dans le métier de charpentier. Au moment de la construction du pont de Pérolles en 1922, elle profite de transférer son entreprise de la ville à la nouvelle entrée de Marly, sur un vaste terrain de 70'000 m<sup>2</sup> au débouché du pont. Durant la dernière guerre, elle développe un concept de bâtiments préfabriqués qui lui donnera une longueur d'avance dans les années 50. Elle a recours à un archi-

tecte novateur, H. Robert von der Mühl, originaire d'Alsace et fondateur, avec Le Corbusier et Sartoris, entre autres, des CIAM au congrès de La Sarraz de 1928. Elève de Karl Moser au Poly de Zurich, il travailla dans l'entre-deux-guerres à l'atelier de Bruno Paul à Berlin, avant d'ouvrir son propre bureau à Lausanne.

L'usine Winckler de Marly est agrandie et réorganisée selon des principes rationnels et sera citée en exemple par une mission d'étude du Comité National Belge de l'Organisation Scientifique ("Construction, aménagement et embellissement des usines en Suisse", CNBOS, Bruxelles, 1947). L'usine emploiera jusqu'à 300 ouvriers et débite alors annuellement 20'000 m<sup>3</sup> de bois en grume.

*Winckler à ses débuts à Marly: on voit, au second plan, la nouvelle route Marly-Fribourg.*





**En 1947**



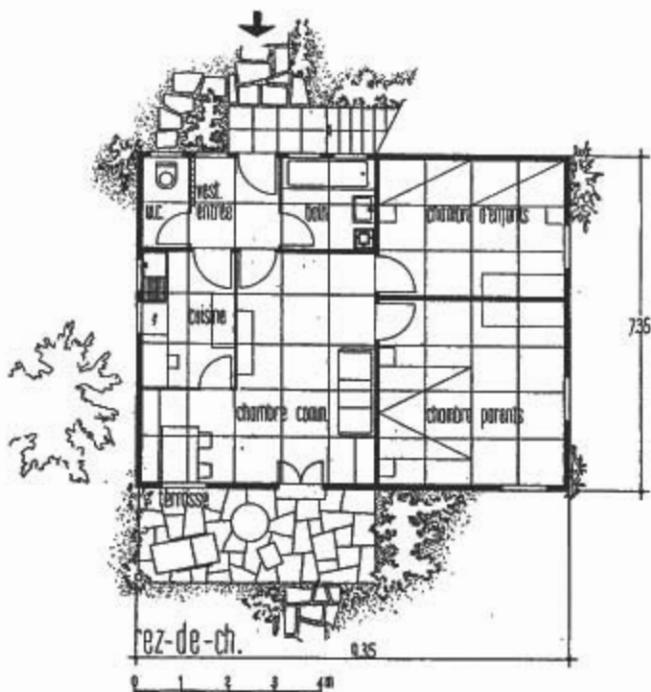
Maison préfabriquée à plans multiples  
WINCKLER, type 401.

Terrasse abritée.

Architecture: H.-R. Von der Mühl,  
architecte en chef.

Jardins: W. Bertschi-Roth,  
jardinier-paysagiste  
(Binningen-Bâle)

Photo: Hoffmann (Bâle).

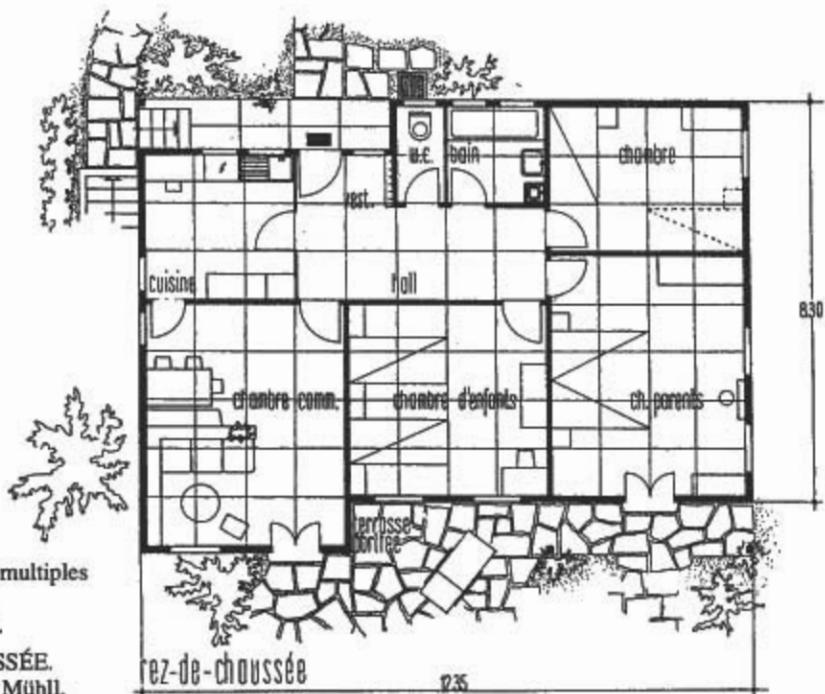


Maison préfabriquée à plans multiples  
WINCKLER, type 301.

3 pièces, cuisine, bain, W.-C.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Architecture: H.-R. Von der Mühl,  
architecte en chef.



Maison préfabriquée à plans multiples  
WINCKLER, type 401.

4 pièces, cuisine, bain, W.-C.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Architecture: H.-R. Von der Mühl,  
architecte en chef.

## H. R. von der Mühl et la préfabrication



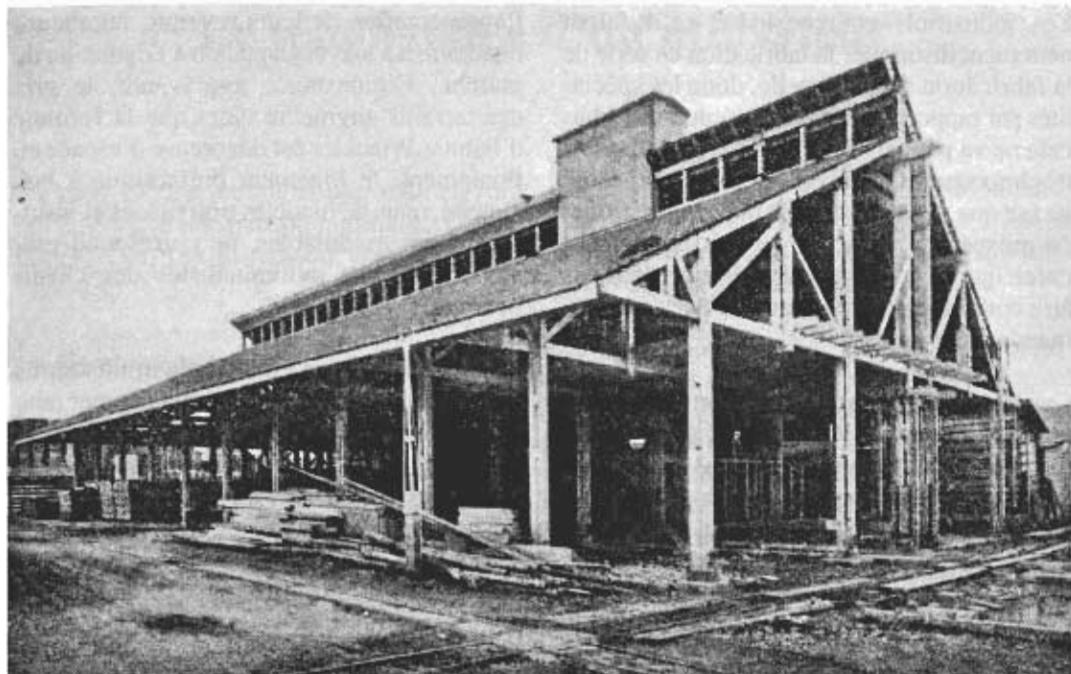
En 1948, von der Mühl s'adresse à Lausanne à un auditoire d'entrepreneurs sur le thème de la préfabrication: à l'ordre du jour face à l'énorme tâche de la reconstruction en Europe. Il tente une définition:

"La préfabrication est une réalisation préalable en usine d'éléments destinés à former un ensemble, ces éléments ayant été étudiés et reçus une forme et une façon propres à éliminer complètement l'appropriation manuelle et mécanique sur le chantier et pouvant être montés rapidement sans l'intervention d'un outillage complexe, ni d'une main-d'oeuvre spécialisée. Il est important de dire que la préfabrication ne peut exister que dans l'usine. Or, quelles sont les usines qui puissent se vanter d'avoir mis au point un système de préfabrication? Cès usines sont extrêmement rares; elles ne sont pas très développées dans le sens véritable de la préfabrication. J'ajouterai que le mot de préfabrication, à l'origine, ne s'appliquait qu'à des maisons tout entières et non pas à des éléments de maisons."

..."L'urgence des livraisons et la production en masse ne permettent plus à l'artisan de travailler comme il le faisait autrefois. Je ne signale que le besoin extrême de la recons-

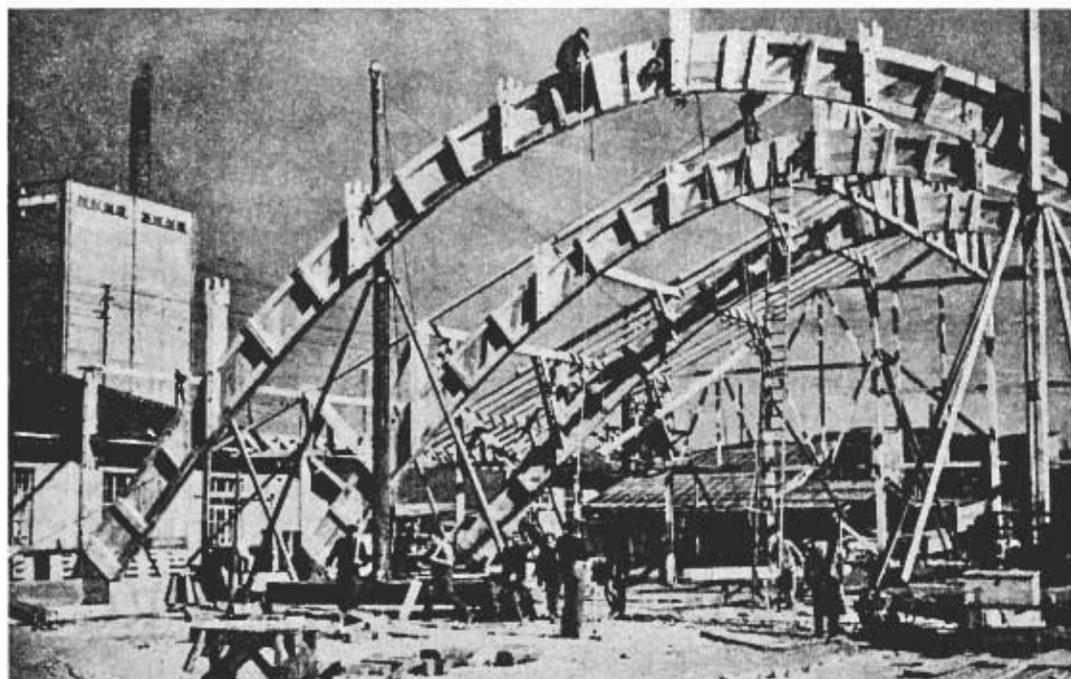
truction de l'Europe. Il n'est plus possible de reconstruire l'Europe avec les moyens artisanaux.... Quelles sont les conditions de la préfabrication? Tout d'abord, il s'agit de créer des types, ensuite de normaliser les dimensions et, pour finir, de fabriquer en série. Or, la normalisation est une des plus grandes difficultés préalables de la préfabrication. Comment normaliser? Pour qui normaliser et en vue de quoi? Chacun voudra imposer une normalisation et, dans le stade primaire où nous nous trouvons, on constate que la normalisation, surtout dans nos régions helvétiques, si diverses, est trop variée. Je donnerai comme exemple la normalisation qui a été établie dans les bois par l'Association de la Lignum et qui est infiniment trop vaste pour l'industriel ou pour la préfabrication. Par conséquent, l'industriel du bois sera obligé de serrer de plus près cette normalisation.

Quelles sont les dimensions qui vont être normalisées ...? Aujourd'hui, l'indécision est absolue. Les notions s'affrontent à tel point que personne ne peut décider maintenant quelle sera la mesure la meilleure. Et pourtant, la création de modules est la condition préalable de la fabrication en série, de la fabrication industrielle, donc mécanique.



**Etablissements Winckler & C<sup>o</sup>, à Fribourg**  
*La centrale des bois à brûler dont la charpente, entièrement en bois, a été conçue en vue de faciliter le séchage des bois entreposés.*

*Montage de la charpente d'une halle de 30 m. d'ouverture, entièrement réalisée au moyen de déchets de voliges.*



Les industriels ont considéré qu'il fallait nettement distinguer la fabrication en série de la fabrication occasionnelle, donc les spécialités par rapport à la production courante. Mais cela ne va pas sans la création d'installations très importantes. En revanche, un industriel qui ne fait que de la série, après quelques périodes de prospérité, risque de déchoir rapidement parce que la fabrication en série ne peut pas être continuellement alimentée par des commandes régulières."

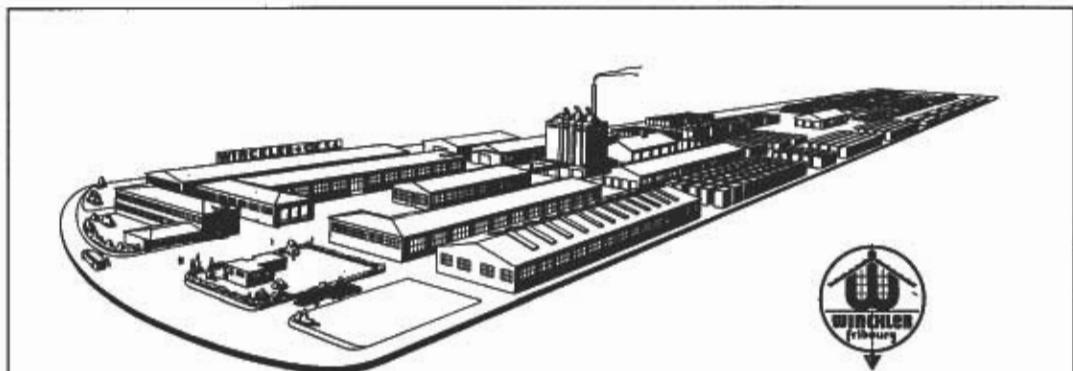
Ces quelques citations démontrent bien, qu'avec leur idée d'avance, une maison telle que Winckler, dans les conditions de l'immédiat après-guerre, pouvait prendre une bonne part du marché, en raison de la pénurie de logements. Mais que les conditions changent, que les particuliers personnalisent leurs aspirations et disposent de moyens accrus par la plus grande facilité d'obtenir des crédits et

l'augmentation de leurs revenus, on aboutit rapidement à une inadaptation à l'évolution du marché. Circonstance aggravante: le prix des terrains augmente alors que la formule d'habitat Winckler est dévoreuse d'espace et, finalement, le logement préfabriqué à bon marché, mais de modèles trop rigides et insuffisamment modulables, ne correspond plus aux aspirations individualistes des clients potentiels.

Une direction et un conseil d'administration sclérosés, la peur du risque, vont amener rapidement cette ancienne entreprise fribourgeoise sur la pente fatale. Ce sera un véritable drame pour les ouvriers attachés à "leur" entreprise et fiers de leur travail: ils seront pris par surprise, se défendront avec courage, mais ne rencontreront qu'indifférence de la part des pouvoirs publics.

G.B.

Publicité parue dans la revue «Vie Art Cité» N° 2-1947



CONSTRUCTION DE MAISONS FAMILIALES: CHALETs, VILLAS, BUNGALOWS, MAISONS DE PLAISANCE. MAISONS PRÉFABRIQUÉES A PLANS MULTIPLES. CONSTRUCTIONS PROVISOIRES DÉMONTABLES. TRAVAUX DE CHARPENTE ET DE MENUISERIE. HALLES AVEC CHARPENTE SPÉCIALE A LONGUE PORTÉE. FOURNITURE DE BOIS OUVRAGÉS: FENÊTRES, PORTES, ETC.

**WINCKLER & C<sup>IE</sup> S.A. FRIBOURG**

# Le témoignage d'un utilisateur

En 1963-64, ma femme et moi-même avons fait construire une maison familiale à Grand-Lancy (GE) par la maison Winckler SA à Fribourg.

## Impression générale:

La maison était bien construite, la préfabrication des éléments en bois a permis une construction rapide. La main-d'oeuvre de Winckler était compétente et serviable. L'isolation de la maison répondait à des normes au-dessus de celles appliquées généralement à cette époque-là. Donc, le produit, traditionnel, avec beaucoup de bois, était excellent.

## Critiques:

1. L'architecte de Winckler venait sur le chantier une seule fois par semaine, ce qui nous obligeait à surveiller les travaux nous-mêmes. Or, à l'époque, nous n'avions que peu d'expérience, et l'architecte le savait. Nous nous sentions souvent abandonnés face aux problèmes d'une construction.

2. La surveillance exercée par l'architecte était superficielle et nonchalante. Exemple: il ne s'était pas aperçu d'une tromperie du peintre sur la qualité d'une peinture utilisée dans

l'escalier menant à la cave, et nous devions même le convaincre de la faute. C'était un ouvrier au service d'un autre artisan qui nous avait signalé la chose.

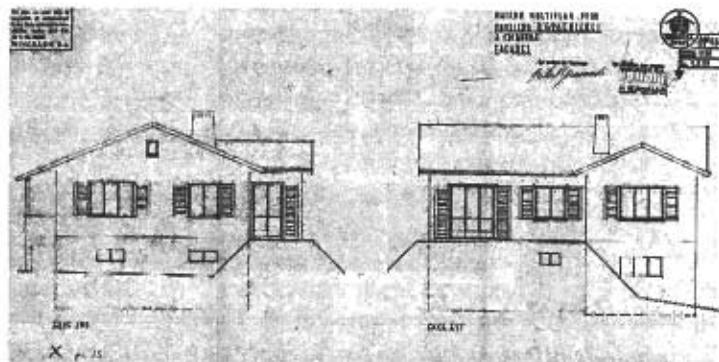
3. La maison Winckler SA nous a toujours conseillé les solutions les moins coûteuses, par simple routine et sans égards au résultat final. Exemple: il nous a fallu nous battre pour une cave. La maison sur deux étages comprenait 4 chambrettes bien trop petites, mais l'architecte ne nous a pas conseillé d'investir 10'000 Frs supplémentaires pour obtenir 1 mètre de profondeur de plus. Ce fut un gros désavantage de la maison que nous avons "payé" lors de la vente en 1968.

La planification des chambres, de leur ordonnance et leur combinaison avec corridors et escalier était faite sans idées constructives, nos propositions furent écartées, sans rechercher de nouvelles solutions.

En conclusion: c'était un bon produit, mais mal géré, sans esprit d'innovation. Nous avions l'impression de nous trouver face à des gens qui vivaient sur un héritage qu'ils ne développaient plus.

*Max R. Schnetzer*

*Maison Winckler construite en 1955 au chemin de Grandfey à Fribourg (villa Graenicher).*



# WINCKLER: l'épilogue

Depuis hier à midi, les ouvriers de Winckler occupent l'usine et ont décidé de vendre les stocks afin de « se payer eux-mêmes ». Conscients qu'ils sont en train d'enfreindre la légalité, et qu'ils courent de nombreux risques, les travailleurs soutenus par les organisations syndicales FCTC et FOBB, sont toutefois résolus à aller jusqu'au bout.

La maison Winckler va se trouver ainsi en perte de vitesse, face à un marché suisse aux exigences nouvelles. Des débouchés s'offraient pourtant à l'étranger, dans des pays en rapide développement. L'Arabie Séoudite était dans ce cas avec d'énormes besoins en infrastructure: pour répondre à la demande, Winckler aurait dû passer à la vitesse supérieure et consentir à des investissements pour éliminer un goulot d'étranglement dans sa chaîne de production. Un Conseil d'administration à la gestion timorée ne voulut pas en prendre le risque, même lorsque le gros client potentiel se fut déclaré prêt à faire l'avance de fonds! L'occasion fut manquée et la bonne vieille routine ne parvint plus à maintenir un niveau de production rentable.

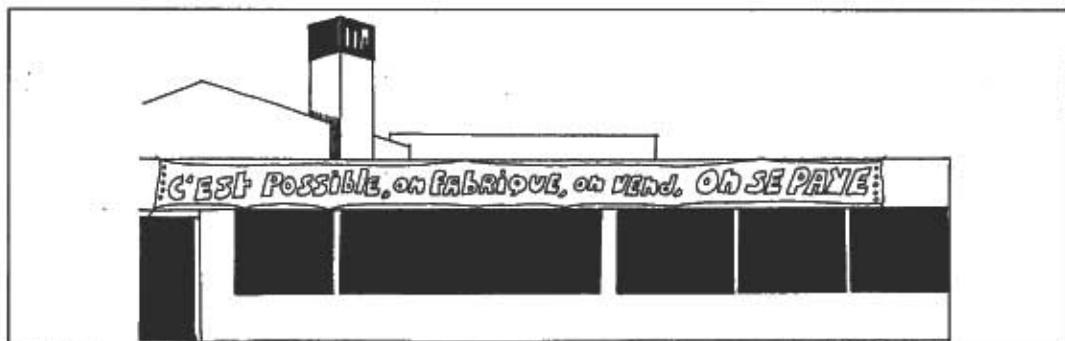
A la fin de 1975, l'entreprise se trouve acculée à la faillite. Elle compte alors encore 140 employés qui vont subir des pertes sensibles (chômage, perte de salaire, rachat défavorable de leur caisse de pension). L'affaire est reprise par le groupe allemand Nordhaus qui licencie 60 travailleurs. Selon un scénario qui s'est souvent répété depuis, l'entreprise est "restruc-

turée", démembrée en fait en neuf sociétés, de façon à scinder l'outil de travail des actifs pouvant être valorisés (terrains, bâtiments). C'est ainsi que les sociétés dites "de production", dont dépendent les travailleurs, ne disposent plus d'aucun actif.

En 1978, rien ne va plus: les cotisations AVS ne sont plus versées, en été, les 80 ouvriers ne reçoivent plus leur salaire. C'est un drame: la moitié d'entre eux ont plus de 40 ans et sont dans l'entreprise depuis plus de 20 ans. Ils tentent de suivre l'exemple de la mémorable lutte des travailleurs de LIP à Besançon-Palente, occupent l'usine et mettent les stocks en vente. Un mouvement de solidarité se dessine et ils reçoivent le soutien d'une pétition couverte de 2'500 signatures.

Mais le 2 octobre les biens sont mis sous séquestre et les ouvriers quittent l'usine. Les pouvoirs publics se dérobent, le découragement s'installe, chacun essaie de se recaser où il peut. Ce n'est plus que l'affaire de quelques mois et Winckler aura vécu.

G.B.



L'exemple de LIP aura fait long feu!

# La CIBA à Marly: de la corne d'abondance à la boîte à surprises

**L'implantation de CIBA-Geigy à Fribourg et Marly en 1965 fut l'événement économique majeur de la décennie. Ce fut l'exploit de Paul Torche dans ses efforts pour faire décoller Fribourg et le mettre sur orbite.**

Dans une première étape préliminaire, CIBA achète au début 1961, de vastes terrains industriels (300'000 m<sup>2</sup>) à Marly et reprend, à la rue de l'industrie à Fribourg, l'entreprise TELLCO, produisant des papiers photographiques depuis sa fondation en 1936.

Cette expansion de CIBA est lié à un projet de diversification dans la photochimie qui prend vraiment corps avec le rachat de la firme anglaise ILFORD et le lancement d'un produit nouveau, de grande qualité technique, le procédé Cibachrome. C'était s'attaquer à un marché mondial dominé par les géants AGFA et KODAK. CIBA va donc créer de toutes pièces son centre de recherches à Marly qui, avec l'ancien établissement TELLCO en ville de Fribourg, occupera 700 emplois, une vraie carte de visite pour le développement économique du canton.

Mais les hommes proposent et Dieu dispose. La percée technologique de CIBA dans la photo ne sera pas suivie de l'indispensable percée commerciale. Les résultats sont décevants et dès les années 70, commencent les "restructurations" sous forme d'un sérieux élagage. Branche après branche, les films pour les arts graphiques puis ceux pour la radiologie sont supprimés. L'ère des images électroniques s'annonce et assombrit encore l'avenir. Les répercussions de cette cure d'amaigrissement commencent à inquiéter les autorités communales et cantonales qui se découvrent sans prise sur les décisions prises à Bâle.

En 1975, un projet d'implantation par CIBA-

GEIGY d'un centre agrochimique est rapidement abandonné. Rien, dans un premier temps, ne vient compenser la diminution d'emplois due à la compression du secteur photochimique. En 1980, cependant, CIBA décide de transférer de Bâle à Marly son centre de recherche de la division des matières plastiques et des additifs, ce transfert, effectif à partir de 1982, crée 200 postes de travail à Marly. C'est le soulagement, pour un temps.

Le 14 décembre 1988, la bombe éclate. CIBA vend ILFORD au groupe américain International Paper, leader mondial du papier. La chimie bâloise recentre ses activités dans le domaine où elle est vraiment performante. Ce n'est pas le petit 1% du marché mondial du film photo qui rajoutait une plume à son chapeau.

Pour Marly, ce désengagement partiel de CIBA est lourd d'incertitudes. Certes, des garanties d'emploi à moyen terme sont données au personnel marlinois et CIBA reste propriétaire des deux tiers de ses terrains. Mais la démonstration est faite que la stratégie d'une grande entreprise est prioritairement fonction du rendement et de la satisfaction des actionnaires plus que de considérations locales et de stabilité des emplois. Dans la perspective du grand marché européen, cette tendance va encore se renforcer: la décision d'implanter aux portes de Bâle, mais sur sol français, son centre de biotechnologie en est un premier indice. La volonté de supprimer 2'500 emplois en Suisse au cours des deux prochaines années en est un autre.

## Marly, frontière des langues... dans les esprits ou sur le terrain ?

A première vue, on peut se demander où est vraiment le problème? La proportion des germanophones tend à diminuer au fil des années, elle n'était déjà plus que de 22% au recensement de 1980 et elle est tombée en 1991 à 17,3% contre 28% il y a un siècle. Difficile, dans ces conditions, de parler de "germanisation". Il faut donc chercher ailleurs.

Qu'on passe en un siècle d'un village de moins de 1000 habitants à une localité de plus de 6000, on change d'échelle, d'autant que l'explosion s'est produite de 1960 à aujourd'hui, la population ayant quadruplé dans ce laps de temps. Les 17,3% d'Alémaniques forment actuellement une communauté de près de 1200 âmes, alors que les 28% d'antan étaient moins de 200. Ces Alémaniques venaient de la Singine proche et s'assimilaient facilement alors que les nouveaux venus sont maintenant d'un autre niveau social, ils sont souvent cadres d'entreprise et viennent pour moitié d'autres cantons.

Cette différence s'inscrit sur le terrain, sans que l'on puisse constater la formation d'îlots alémaniques. Les Suisses allemands sont ainsi moins nombreux dans l'habitat collectif (seulement 15,5% en 1980) alors que leur proportion est double dans l'habitat individuel. La CIBA avait acquis des terrains à bâtir, en particulier sur la colline de Montiver, qu'elle a revendus à ses employés, ce qui était pour

eux une occasion avantageuse. Au sein de cette grande entreprise, les francophones et germanophones étaient en 1980 à égalité, alors que les cadres, eux, venus pour une bonne part de la région bâloise étaient alémaniques à 75%.

La présence alémanique a donc changé de nature et ses besoins ne sont plus les mêmes, ce dont il sera difficile à l'avenir de ne pas tenir compte. Marly n'est plus un village isolé mais fait partie de l'agglomération fribourgeoise, ce qui lui a d'ailleurs permis d'échapper à un risque de germanisation liée à la présence d'une grosse industrie à direction et cadres en majorité alémanique. La ville de Fribourg étant saturée et les logements disponibles rares et chers, c'est vers la périphérie que se tournent nombre de francophones tant de la ville que de la région: il n'y a pas d'autre raison à l'essor immobilier et démographique de Marly, ces dernières années.

Les problèmes actuels sont donc plus liés à l'évolution des mentalités qu'à celui de la situation réelle du rapport des langues. Ils devraient trouver leur solution dans le cadre même de l'agglomération, une entité dont le principe a été admis à une large majorité par le Grand Conseil fribourgeois (par 61 voix contre 21, avec 22 abstentions) en février de l'an dernier, suite à une motion du socialiste John Clerc.

# Petit historique des remous linguistiques locaux

La présence alémanique à Marly est constante à l'époque moderne. Une telle cohabitation séculaire peut-elle déboucher sur une situation de bilinguisme?

D'un côté comme de l'autre, des maladroites ont créé des tensions, qui ont été avivées par les interventions extérieures. D'un problème de convivialité, on est en train de faire un problème de principe qui peut déboucher sur une guerre de tranchées. Personne ne devrait avoir pourtant intérêt à ce que les choses s'enveniment, sauf à vouloir focaliser l'attention sur un seul point, sans plus tenir compte du contexte économique et social où se situent les "vrais" problèmes.

C'est cette situation dégradée et dégradante qui prévaut en Belgique et, dans un contexte différent, dans notre Jura. On voit ainsi le nouveau rédacteur de *La Liberté*, en transposant un peu sommairement son expérience jurassienne aux bords de la Sarine, faire gaffe sur gaffe.

Il est clair que c'est suite à l'implantation de la CIBA et à la venue d'un solide contingent d'outre-Sarine, ayant ses habitudes et ses exigences, que les premières tensions se sont manifestées. Le passage au bilinguisme de fait, le problème de la scolarité en allemand ont été des points de frottement. Dans le cadre de l'autonomie communale, un *modus vivendi* s'est pourtant établi quasi naturellement. "Marly Information", le bulletin d'information communal, est bilingue, et aucun parti n'aurait la mauvaise idée de s'adresser aux électeurs dans une seule langue: cela fait partie des règles communément et tacitement admises car il est souhaitable de tout faire pour faciliter la vie des gens et la bonne intégration des

nouveaux venus dans la collectivité.

L'idée d'une école ou de classes allemandes n'ayant pas passé la rampe à Marly, parce qu'elle remettait en cause la prédominance du français, un accommodement fut trouvé, eu égard principalement aux cadres de la CIBA: le paiement de l'écolage aux élèves de l'école allemande de la ville de Fribourg. C'est une pratique généralement admise dans l'agglomération fribourgeoise, pas à sens unique d'ailleurs, puisque Guin et Tavel font de même pour leurs familles francophones. A la fin des années 80, une septantaine d'enfants bénéficiaient à Marly de cette facilité, sans soulever d'histoire.

Le 22 novembre 1989, à l'occasion de l'adoption d'un nouveau règlement scolaire, la Commune propose d'introduire cette option, accordée jusqu'alors "à bien plaisir". Une conseillère générale PS, Madame Juliette Biland s'oppose alors à cette pratique en invoquant la nécessité de favoriser l'intégration des non-francophones dans la commune. Elle modère sa proposition en demandant l'application de cette restriction aux nouveaux arrivants mais non à ceux qui ont déjà commencé une scolarisation en allemand. Sa proposition est rejetée par 25 voix contre 20.

La question est relancée par Madame Colette Rodi Jaquier (PCS) qui adresse un recours administratif à la préfecture de la Sarine. Elle introduit le principe du maintien de la territorialité des langues et reçoit l'appui de la Communauté romande du Pays de Fribourg. La Commune objecte de son côté que c'est bien pour éviter la création de classes allemandes à Marly qu'elle accorde des facilités aux élèves germanophones.



Le Préfet de la Sarine, Hubert Lauper, va accepter ce recours le 25 octobre 1990 et annuler la décision du Conseil général, en s'appuyant sur le nouveau droit des langues entériné en votation populaire le 23 septembre précédent. Il applique ce droit dans le sens le plus restrictif, comme il le fait déjà en ville de Fribourg, commune officiellement bilingue, où il ira jusqu'à refuser un recours rédigé en allemand.

Cette atteinte à l'autonomie communale met le feu aux poudres. Les réactions du côté alémanique sont vives. Citoyen marlinois, le professeur de droit Thomas Fleiner remarque: "J'ai beaucoup de peine à comprendre qu'en Suisse, au mépris de la tradition, on interdise à une majorité d'être tolérante", il introduit à son tour un recours. La Commune de Marly réagit dans le même sens et s'adresse au Conseil d'Etat. Ces rebondissements affectent le climat politique marlinois à la veille des élections communales: une première victime en est le parti chrétien-social, dont fait partie tant le syndic d'alors, l'Alémanique Alfons Balmer, que Colette Rodi Jaquier. Le PCS renonce à présenter une liste. Colette Rodi Jaquier rejoint alors le parti socialiste.

Le 17 mai 1991, la question est relancée au plan cantonal par deux députés socialistes,

Juliette Biland et Simon Rebetez: ils demandent par voie de motion que le Conseil d'Etat "élabore une loi qui détermine la langue de chacune des communes du canton". Deux de leurs collègues socialistes, Josef Vaucher et Paul Werthmüller, déposent à leur tour, le 6 juin suivant, une motion qui introduit la notion de régions mixtes, en mettant en avant l'atout que représente le bilinguisme pour notre région.

Ce clivage de conception au sein d'un même parti illustre bien la difficulté de parvenir dans ce domaine du bilinguisme à ...un langage commun!

Le danger de voir dégénérer le conflit est reconnu par nombre d'habitants de Marly et la création, en été 1991, d'un "Groupe d'amitié linguistique de Marly" est un premier pas pour trouver un terrain d'entente.

Mais pour l'heure, après la décision du Conseil d'Etat sortant, le 18 décembre dernier, d'annuler la décision du préfet et de donner raison à la Commune de Marly, on a encore eu un dernier rebondissement: le recours au Tribunal fédéral de Colette Rodi Jaquier, soutenue dans sa démarche par le parti socialiste marlinois.

# Identité fribourgeoise: Et si le bilinguisme en était un élément constitutif?

Allons-nous bétonner une frontière linguistique étanche au travers de notre canton, à l'heure où on parle d'abaisser les frontières nationales pour adhérer à l'Europe?

Quand il s'agit de promotion économique, il est tout naturel de mettre en avant le bilinguisme de Fribourg. En matière de formation, notre université bilingue est également un atout majeur.

Face aux bouleversements et aux changements de mentalité que nous ne pourrions pas éviter, il nous faut dès maintenant nous interroger sur notre identité et travailler à une meilleure cohésion.

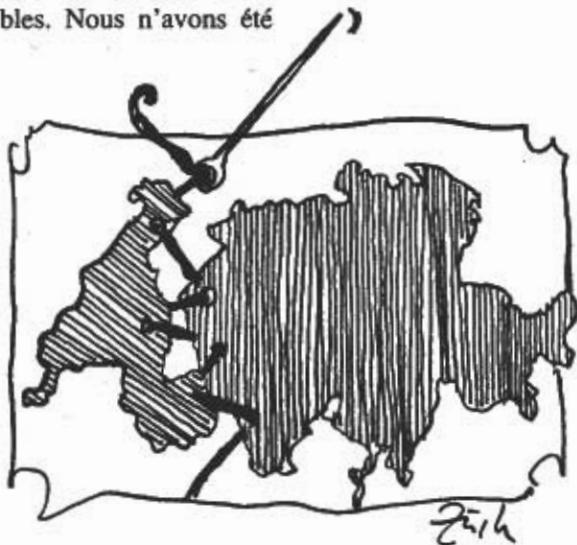
Historiquement, Fribourg est un canton formé d'éléments disparates: une ville-Etat au maigre hinterland, des morceaux de Savoie rajoutés, une portion du comté de Gruyère. La Réforme a soudé un peu tout cela, environnés que nous étions de terres bernoises protestantes. Au 19<sup>e</sup> siècle, nous en avons encore rajouté avec l'épisode du Sonderbund et ses séquelles interminables. Nous n'avons été

véritablement unis que négativement, en réaction contre le monde extérieur et ses courants d'idées novatrices.

Ce n'est vraiment que bien loin en arrière, lors de notre entrée dans la Confédération, que nous avons eu un rôle déterminant dans la formation d'une entité et d'une identité nationales: en intégrant à la Suisse le premier territoire romand, en faisant le premier pas vers ce pluralisme culturel qui est le nôtre.

Fribourg se trouve au point de jonction entre Romandie et Suisse alémanique: il tient à nous que ce n'en soit pas le point de rupture. C'est le choix qui s'offre à nous dans l'approche du problème linguistique posé de manière si lancinante à Marly, dans l'agglomération fribourgeoise et dans la région moratoise. Il nous faudra surmonter nos crispations et nos préjugés, et cela rapidement. Pour pouvoir nous occuper des vrais problèmes qui vont conditionner l'avenir de notre canton et de notre région dans un monde en pleine mutation.

*Gérard Bourgarel*



# Spéculation immobilière: Règlements de comptes ...bancaires

**Le marché immobilier est asséché. Les faillites se succèdent et les entreprises du secteur sont entraînées dans le marasme. A qui la faute? Aux imprudences de petites banques? Allons donc!**

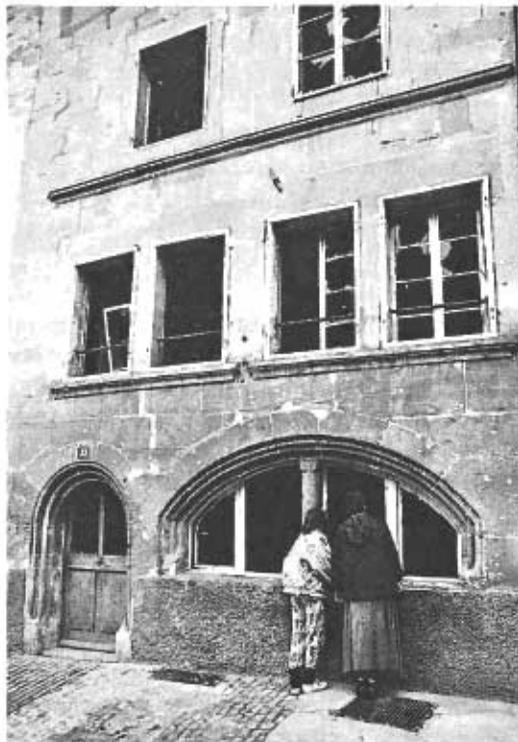
Depuis l'affaire de la Caisse d'épargne de Thoune, un vent de panique tend à déstabiliser les petits établissements bancaires. Ils sont, il est vrai, fortement engagés dans l'immobilier et sont soumis, par nature, à de fortes influences locales, politiques et économiques. La Banque de la Glâne et de la Gruyère n'avait, dans ce cas, plus d'autre choix que d'être absorbée par la BEF: mais quand la banque cantonale avale, ce sont les actionnaires qui trinquent.

L'examen des récentes faillites immobilières dans la région fribourgeoise fait apparaître pourtant que ce sont de grandes banques qui sont impliquées, ayant accordé des crédits jusqu'à 200 % de la valeur réelle, cela sur des objets pourris et aux pires margoulins.

## **Premier exemple: le couple infernal Lino et Teresa Schwab**

Ils se sont lancés tête baissée et sans le moindre scrupule dans l'immobilier. Résultat: des locataires mis brutalement à la porte, des immeubles abandonnés et saccagés, que la faillite du couple spéculateur laisse sur le carreau, invendables.

Tel en Basse-Ville de Fribourg, le 33 place du Petit-Saint-Jean. Cet immeuble du XVI<sup>e</sup> siècle, intact dans sa substance mais nécessitant une restauration douce, est devenu un objet spéculatif pour tomber finalement aux mains des Schwab: l'ayant acquis à un prix surfait, ils ne voient rien de mieux que de le vider pour le bourrer ensuite jusqu'aux tuiles de petits logements à location élevée. Pour cela, ils en chassent les locataires sous prétexte



de travaux imminents. L'immeuble est dans la zone protégée de la Vieille-Ville et leur projet est refusé, parce que non conforme à la réglementation en vigueur. Ils vont passer outre en cherchant à mettre tout le monde devant le fait accompli. Engageant des travailleurs au noir, ils profitent, à fin 1990, de la période des Fêtes, pour en détruire l'intérieur. Ce mauvais coup ne leur profitera pas et le chantier se trouve bloqué jusqu'à la présente faillite. Et que découvre-t'on alors ? Que cet immeuble est sur-hypothéqué. En voici les données:



Premièrement, l'immeuble est estimé, dans l'état actuel, inhabité, dévasté et inhabitable, à 600'000 Frs par l'Office des Faillites: il ne vaut assurément pas un sou de plus. Sur cette épave sans aucun rendement, l'Union de Banques Suisses a pourtant accordé, le 9 avril 1987, par sa succursale de Morat, une première hypothèque de 800'000 Frs en 1er rang, déjà largement au-dessus de la valeur réelle du bâtiment. Mieux encore, cette fois par sa succursale de Vevey, l'UBS a accordé encore le 28 novembre 1989, une deuxième hypothèque en 2e rang d'un montant de 260'000 Frs. A partir de fin 1990, les Schwab n'ont plus payé les intérêts, ce qui ajoute encore un montant d'environ 90'000 Frs. Pour l'anecdote, ajoutons encore que les Schwab doivent toujours la facture du Registre foncier de la Sarine et la dernière contribution immobilière, ce qui donne un montant total de 1'355'000 Frs de charges totales sur cet immeuble sinistré, qui n'a été l'objet d'aucuns travaux, seulement d'actes de vandalisme. Comment, dès lors justifier ces 220 % d'avances sur un tel coup de salaud?

Cet exemple n'est évidemment pas isolé: dans le cadre de la faillite du couple Schwab (qui accumule pour 160 millions d'hypothèques, dont la moitié sans doute n'est pas recouvrable), un autre groupe d'immeubles est situé dans la zone protégée de la Vieille-Ville de Fribourg. Il s'agit du Café Populaire à la rue St-Michel avec les bâtiments attenants joux-

tant la Viennoise: l'un est occupé par un salon de coiffure et l'autre est vide, la tenancière du commerce de tabacs-journaux ayant dû quitter les lieux en perdant tout. Ces immeubles aux façades lépreuses sont estimés à 4 millions par l'Office des Faillites, un chiffre fort élevé que seule leur situation sur un passage proche du centre-ville peut expliquer. Et bien, sur cela notre Banque de l'Etat avait accordé pour 5 millions d'hypothèques, donc insuffisamment couvertes. Sur cet échafaudage financier branlant, la Banque Cantonale Bernoise a encore rajouté 3 millions: autant d'argent jeté par les fenêtres!

### Deuxième exemple: la faillite Jocelyn Polzer

Un artisan, artiste de la corde raide, se lance dans la spéculation et réussit, comme tant d'autres, quelques coups. La chute actuelle met un point final à ses ambitions. Il ne reste à son nom que trois objets: un terrain à Arconciel, une ferme remontée et transformée à grands frais à Villars-sur-Marly et une petite maisonnette à Neuveville, sur la pente de Montorge. Tous invendables, surchargés qu'ils sont d'hypothèques.



*Le 8 ch. St-Jost croûle sous les hypothèques...*

Une fois de plus c'est l'UBS qui apparaît comme une grande pourvoyeuse d'argent aux spéculateurs. La maisonnette au 8 chemin St-Jost en est un exemple aberrant: elle est estimée à 200'000 Frs par l'Office des Faillites, un montant déjà bien généreux quand on connaît l'exiguïté des lieux, à peine 72 m<sup>2</sup>, tout juste la surface de l'immeuble, sans aucun dégagement ni jardin. De plus, la falaise peu sûre de Lorette étend son ombre sur la maison et pose quelques problèmes.

Ils étaient pourtant une bonne trentaine de curieux plus ou moins intéressés ou appâtés par le faible montant d'estimation à assister à la vente du 27 février dernier. Seule une timide offre à 300'000 Frs sera faite, aussitôt écartée car ne couvrant pas la charge hypothécaire de ...480'000 Frs. Nouveau record pour l'UBS à 240 % de la valeur réelle!

Les deux autres objets, chargés d'hypothèques pour plus de 2 millions, au titre de la

succursale UBS de Marly, ne soulevèrent aucun intérêt dans la salle et durent être retirés.

Evidemment, une grande banque comme l'UBS peut accuser le coup sans broncher. N'a-t-elle pas déjà à son passif, le terrain de l'ancienne Pharmacie Cuony à l'avenue de la Gare, démolie depuis plus de vingt ans? Une bourde (signée Luigi Musy) qu'aucun client d'un tel établissement n'aurait pu se permettre sans être acculé à la faillite. Ces immeubles seront bien entendu finalement liquidés à perte par la banque elle-même, avec la plus grande discrétion possible. Quant aux responsables de ces largesses accordées à des affairistes peu fiables, auront-ils, eux, des comptes à rendre? L'UBS, qui annonce des bénéfiques records, a provisionné quelques centaines de millions pour couvrir de tels risques ou fantaisies et le tour sera joué.

*Gérard Bourgarel*

# Vandalisme: l'épidémie!



La passation de pouvoirs d'un Conseil d'Etat à un autre a laissé une vacance du pouvoir permettant tous les mauvais coups. A peine la Halle Ritter disparaissait dans un nuage de poussière, que les fermes anciennes de Broc et de Botterens tombaient à leur tour et que les arbres de la route Marly-Bourguillon étaient coupés à la va-vite.

Pour la Halle Ritter, son sort était réglé dès lors que le Tribunal fédéral levait son interdiction de démolir sans pourtant mettre de torts (et donc de frais) à la charge de Pro Fribourg. Un jugement de Salomon qui ne laisse pour souvenir qu'un terrain vague et pas mal d'amertume face au coup de force qui prive Fribourg d'un témoin essentiel de son passé industriel et des possibilités qu'offrait, au moins à moyen terme, cette imposante halle. La proposition Häusler de monter à sa place la tente du 700e, oeuvre de Botta, ne fait

que souligner l'incongruité de cette disparition. Les démolitions intempestives de Broc et de Botterens sont l'expression d'un durcissement sur le front de la construction en crise: ces témoins du passé ne sont plus qu'obstacles à balayer pour des bétonneurs qui ont l'oreille d'un préfet misant plus sur le populisme que sur le respect des lois.

L'abattage des arbres de la route Marly-Bourguillon est le sale coup de fonctionnaires des Travaux Publics qui n'ont pas digéré le verdict populaire en faveur du maintien de la route actuelle. C'est aussi, pour eux, engager l'épreuve de force face aux associations de défense de l'environnement et au parti socialiste dont le représentant, Pierre Aeby, vient de succéder à Roselyne Crausaz à la tête de ce département clef.

G.B.

## A vau-l'eau

En Gruyère, le patrimoine rural, à défaut d'être convenablement protégé, est au moins bien ciblé. Que sa conservation pose des problèmes, par changement d'affectation ou par vétusté, c'est évident. Un soigneux travail d'inventaire a été entrepris, mais cela ne suffit pas. Alors qu'on parle de la fin de la galaxie Gutenberg, va-t-on garder seulement une mémoire livresque de témoins qui auront entretemps disparu?

Le patrimoine rural rétrécit comme peau de chagrin, ce qui n'est pas particulier à la Gruyère, mais à toute l'Europe. Cette tendance au nivellement peut et doit être combattue, le but final de l'Europe unie n'étant pas une uniformisation à l'américaine ou à la soviétique mais, souhaitons-le, la valorisation des régions.

La moindre des choses, ce serait le respect des fragiles gardes-fous en place. Or, le préfet de

la Gruyère se montre de plus en plus expéditif et balaie placidement les droits de recours en favorisant la pratique du fait accompli. La démolition de la ferme du 18<sup>e</sup> siècle à Botterens était déjà illégale, elle est devenue scandaleuse par la façon de tout réduire en miettes, façon Villarepos. Ce préfet est coutumier de la chose: il considère l'application de la loi comme un "excès de formalisme" et n'a pas hésité, par exemple, dans le cas du port d'Ogoz sur la commune du Bry, à introduire un stupéfiant raccourci, "l'autorisation anticipée verbale". Textuel!

Le patrimoine rural n'est pas seul dans le colimateur: les témoins de l'architecture industrielle et moderne le sont aussi. Tel le bâtiment de l'ancienne Brasserie Beauregard, construit en 1960 par l'architecte zurichois Walter Groebli: une construction claire, évidente, transparente. Avant de faire table rase, il faudrait au moins envisager la possibilité d'une réinsertion et d'une réutilisation.



*L'ancienne halle aux caves de la Brasserie Beauregard figure pourtant dans le guide officiel de la ville de Fribourg...*

# Machinations de machines à sous

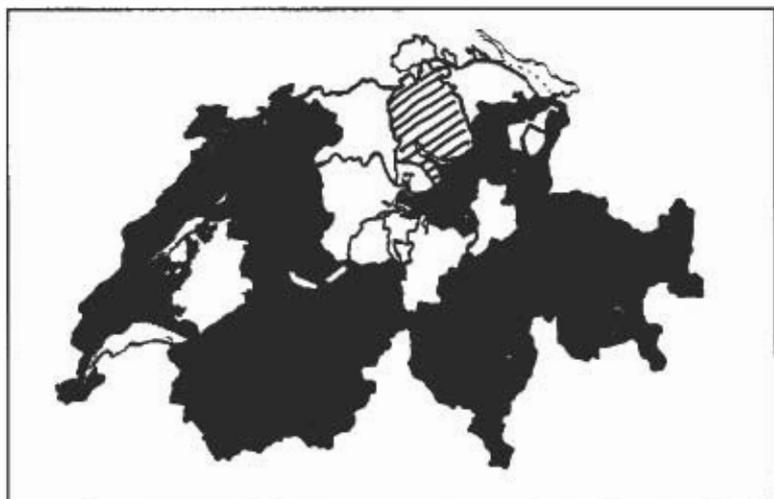
Le récent débat au Grand Conseil a été avant tout l'affrontement de lobbies représentant les deux entreprises fribourgeoises spécialisées dans la fabrication et le placement des machines à sous. L'une, la plus importante, est implantée Guin, en Singine (cela a son importance), depuis 1974 et l'autre, à Belfaux, depuis 1984. La première, ESCOR, a réalisé un chiffre d'affaires de 400 millions en 1991, en augmentation de 87 % sur l'année précédente. Elle ne réalise qu'un modeste 5 % de son chiffre dans le canton et s'est implantée principalement en Allemagne et vient de placer un millier de machines à sous en Tchécoslovaquie sur un total de 16'000 en exploitation. L'autre, PROMS, suit loin derrière, contrôle la moitié du marché local et s'est spécialisée dans les salons de jeux. Elle a l'ambition de s'étendre avec une première antenne dans le Jura. Son chiffre d'affaires représente à peu près 2 % de celui d'ESCOR. ESCOR a donc plus d'une longueur d'avance et a réussi à lier son image à celle du HC Gottéron grâce aux bons offices de Jean Martinet.

**"M. 100'000 volts":**

**le courant, c'est pas lui qui paye**

Même ce surnom, Jean Martinet l'a usurpé: c'était celui de son prédécesseur Chammartin à la tête du HC Gottéron. Le sauvetage du HC Gottéron aura été le gros coup de pub de Jean Martinet, propulsé par ESCOR. Pour savoir comment les choses se sont passées, il suffit de se référer aux propos de Christian Vollmer, grand patron d'ESCOR, tirés de son interview dans "La Suisse" du 12 janvier dernier:

"Affilié au parti radical, le manager a salué, en novembre 1986, l'élection au Grand Conseil de son ex-directeur, Jean Martinet, aujourd'hui assureur et président du Hockey-Club Gottéron. Le sport, donc le sponsoring, est un bon moyen d'approcher indirectement le monde politique. "En 1986, j'ai accepté la responsabilité de chef technique du HC Gottéron à condition que Martinet reprenne le secteur relations publiques. Je pensais que ça pourrait aider avant le vote du Grand Conseil. Cela fut le cas" précise Christian Vollmer sans ambages.



*En blanc, les cantons qui tolèrent encore les machines à sous. A Zurich, les citoyens se sont prononcés pour l'interdiction.*

## CHRISTIAN VOLLMER



## LE GENERAL DES MACHINES A SOUS

Christian Vollmer, 40 ans, s'est forgé une armée de robots à la force du poignet : 16 000 machines à sous, en Suisse, en Allemagne et en Tchécoslovaquie, proviennent de la société Escor, dont il est le propriétaire majoritaire.

**Le "sponsoring" ou l'art de faire payer les autres.**

Le sauvetage du HC Gottéron en 1988 est un bel exemple de la stratégie mise en place par ESCOR. Première règle, comme pour les machines à sous, tirer l'argent des petits. Par

un tous ménages, par un grand gala, on va obtenir le maximum d'argent sans bourse délier: les fans du club cassent leur tirelire, de vieilles gens y vont de leur obole pour sauver le club cher aux Fribourgeois. Le gala rapporte un demi-million et le tous ménages plafonne à 150'000 Frs. Dans tout cela on ne voit

guère la couleur de l'argent d'ESCOR: ses millions sont bien trop précieux pour être engloutis dans ce ren-flouement. Par contre le personnel féminin d'ESCOR, secrétaires et comptables, est appelé à faire des heures supplémentaires "pour la bonne cause". La somme récoltée ne suffit évidemment pas pour couvrir les dettes de Gottéron: les créanciers se voient offert un remboursement de 25,48 %. On passe ainsi de la charité bien ordonnée à l'arnaque. La pression exercée est forte: ces maisons fribourgeoises pour la plupart veulent-elles être rendues responsables de la faillite de Gottéron? Elles finissent toutes par s'incliner et se taire (comment se vanter d'une générosité pareillement extorquée? cela pourrait donner des idées à d'autres...). Un seul créancier se rebiffe, un hôtelier valaisan qui se retrouvera Gros-Jean comme devant: traîné devant le tribunal pour filouterie d'auberge, Jean Martinet s'en tire par une astuce juridique. Tout le bénéfice de l'opération revient à ESCOR dont la marque orne désormais le casque des joueurs en place de JUMBO.

Bien sûr, on ose espérer qu'ESCOR aura mis la main à la poche lors de l'engagement de Bykov et Khomutov: ce qui serait la moindre des choses. Vollmer, dans son interview à La Suisse se refuse à dévoiler sa participation: "Je ne veux pas qu'on jase". On sait, par ailleurs, qu'ESCOR dépense 3 millions par an à la publicité dont un tiers au sponsoring.

### **Si au moins cela bénéficiait à la collectivité**

Alors que les finances cantonales sont au plus bas, qu'on est contraint de rogner les acquis sociaux, qu'on hausse l'impôt sur les chiens et bientôt celui sur les gens, au moins pourrait-on penser que la masse des petits sous drainés par les bandits manchots vont rapporter à l'Etat. Dans la commission chargée d'examiner le projet de loi, et où trône l'inévitable Martinet, on se montre fort timide: on porte le taux de 4 à 5 % des mises ...pour couvrir les frais de contrôle des machines à sous, rien de plus. La proposition

de faire passer cette taxe de 5 % à 15 %, dont la moitié serait reversée aux communes qui, soit dit en passant, supportent les retombées sociales des machines à sous par leurs propres services sociaux, a failli passer la rampe. Mais le Commissaire du Gouvernement, Raphaël Rimaz, fit la fine bouche et qualifia la mesure de "disproportionnée". Nom d'un chien! Aussi, alors que dans un premier temps, la proposition est acceptée par 55 voix contre 45 et 14 abstentions, en 3e lecture, le lobby ESCOR ayant resserré les rangs, c'est un vote à égalité 56 contre 56, tranché "comme le veut la tradition" par la présidente, "en faveur du Gouvernement", soit, en clair, au détriment des finances publiques.

Cette taxation supplémentaire aurait rapporté au minimum 3 millions de plus (sur les 42 millions qu'empochent fabricants et tenanciers dans le Canton): les Communes auraient touché 2 millions de recettes nouvelles et le Canton aurait vu sa part augmenter de moitié. Merci, Monsieur Rimaz. Lors du vote final, le lobby ESCOR s'est montré particulièrement puissant en Singine: seuls les élu(e)s socialistes et le représentant de la Jeunesse Singinoise ont voté pour l'augmentation de la taxe et PERSONNE D'AUTRE.

A titre de comparaison, les machines à sous sont taxées en France bien plus sérieusement: le prélèvement sur les recettes s'élève à 57 % dont 15 % vont aux collectivités locales (ces 57 % équivalent à env. 85 % sur les mises). Malgré cette part du lion, l'affaire est encore tellement juteuse que les clans de la mafia corse se sont entretués pour en avoir le contrôle. A Fribourg, la proposition de taxation aurait fait passer ce prélèvement de l'infime 3 % à un modeste 10 %, une paille!

*Gérard Bourgarel*



# ROMONT

*Bonjour  
la nostalgie*

## UN HOTEL DE VILLE EN SURSIS

En décembre de l'année dernière, le Conseil général de Romont a voté un crédit d'étude pour la démolition de l'Hôtel de Ville et son remplacement par un complexe touristique et culturel. Cette décision a été prise malgré un préavis défavorable du Service cantonal des monuments historiques qui souhaite conserver ce rare témoin de l'architecture des années 50. En 1948, l'ancien Hôtel de Ville du XVIII<sup>e</sup> siècle est ravagé par les flammes. Après avoir abandonné l'éventualité d'une reconstruction, les autorités lancent un concours d'architecture pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville. C'est l'architecte Fernand Dumas qui l'emporte avec un projet élaboré par son fils Pierre. Le bâtiment est mis à l'enquête en 1953 par les architectes Fernand Dumas et Albert Cuony. Dès sa construction, en 1955, le bâtiment ne laisse pas indifférent. Sa modernité choque les esprits et le souvenir de l'ancien édifice incendié reste tenace.

### Un bâtiment intégré

L'Hôtel de Ville occupe une position urbanistique et topographique importante dans la

partie orientale de la vieille ville. Il est le dernier bâtiment de la rangée de maisons. Construit perpendiculairement à la rue, il fait face au château avec lequel il entre en dialogue. Une place publique, ouverte sur le paysage, est délimitée par ces deux édifices. Le bâtiment s'accorde à l'ensemble de la vieille ville par son volume et ses proportions qui ont été soigneusement étudiées. On le reconnaît de loin comme doit l'être un bâtiment public mais il s'intègre toutefois à la rangée de maisons et reste modeste face au château voisin.

L'immeuble comprend deux étages sur rez avec un café au niveau de la place, une grande salle avec scène et galerie au deuxième étage, la justice et l'administration étant réparties au rez et au premier étage. La structure porteuse faite de colonnes en béton armé est basée sur une trame de 4,5m. par 6,7m. et permet une organisation modulable des espaces intérieurs. L'ordonnance des façades est symétrique et classique. Les éléments en béton et les fenêtres en acier qui la constituent ont été préfabriqués.



*Ci-dessous. le projet de l'architecte Dumas tel que réalisé.*



## Le mal-aimé

Il y a 50 ans, un vent nouveau soufflait à Romont avec une pléiade d'artistes comme Cingria et Severini, avec l'architecte Fernand Dumas et le préfet-poète Bondallaz. C'est certainement cet élan novateur qui a permis la construction de cet Hôtel de Ville trop moderne et trop choquant pour les esprits de l'époque. 37 ans après sa construction, le bâtiment ne laisse toujours pas indifférent. Son toit plat, ses façades modulées, sa modernité dans un contexte local rempli de nostalgie passéiste ne sont toujours pas de mise. Pourtant, ce bâtiment rend encore de nombreux services. Que de lotos, d'assemblées de toutes sortes et de spectacles n'accueille-t-il pas? Rien à faire, il est porteur des pires maux. On dit que sa salle ne se prête pas au théâtre, qu'il faut grimper deux étages d'escalier, qu'elle est trop petite, qu'on est mal assis. C'est vrai, ces critiques sont justifiées. Cette salle n'est pas conçue pour des spectacles d'une certaine envergure car telle n'a jamais été sa vocation. Si les chaises sont inconfortables, si la décoration et les équipements ne sont plus au goût du jour, n'est ce pas plutôt la faute du propriétaire - la commune - qui se lamente mais n'a rien entrepris durant ces 37 années pour améliorer ce qui aurait pu l'être? La structure du bâtiment, avec ses colonnes, permet de réorganiser les espaces intérieurs, particulièrement les bureaux du premier étage et le café sur la place. Et cette place qui pourrait être belle avec son ouverture sur les Préalpes, pourquoi ne pas la mettre en valeur en supprimant les places de stationnement qui la dénaturent? Si Romont a besoin d'une véritable salle de spectacles, pourquoi la vouloir absolument à cet endroit? Faut-il vraiment qu'un bâtiment mal-aimé reste toujours mal-aimé?

Le poids des années a également laissé des traces sur le bâtiment. L'étanchéité du toit doit

être refaite et les façades assainies. Selon un rapport de 1985 de l'ingénieur Gérard Jordan, la structure du bâtiment est en bon état. L'architecte Philippe Von Streng, chargé de l'étude, arrivait à des coûts d'assainissement de quelques centaines de milliers de francs. Malheureusement, les propositions d'alternative et d'agrandissement ont été balayées par le Conseil général qui décidait la démolition et la reconstruction en 1986 déjà.

## Un projet surdimensionné

Pendant que les Romontois détestent ce bâtiment pourtant utile, d'autres, plus malins, cherchent à profiter de cette hostilité populaire pour mener à bien d'ambitieux projets: un hôtel de 90 lits, un restaurant et une discothèque financés par des privés, une salle de spectacles et un parking à la charge de la commune. Quel programme dans un espace si restreint! A côté de ce gigantisme, le bon vieux château risque de faire pâle figure et la colline de Romont de perdre certains éléments caractéristiques de sa silhouette. Plus symboliquement, on sacrifie le pouvoir politique (Hôtel de ville) au pouvoir de l'argent (Hôtel touristique). Fatalité ou complicité? Comme pour nous consoler, la commune promet un concours d'idées sur le périmètre qui sera suivi par un concours d'architecture. Malheureusement, les conditions de départ sont faussées avec un périmètre de concours restreint et un Hôtel de ville à démolir. Il doit pourtant bien exister à Romont d'autres emplacements plus adéquats pour un tel projet.

Pour l'instant, le Service des monuments historiques refuse avec courage la démolition en se référant à l'inventaire de l'architecture moderne établi par une commission d'experts.

*Jean-Luc Rime*

# A l'époque nazie, persécuteurs et persécutés:

## En Suisse et à Fribourg, un accueil différencié

Que la scène médiatique fribourgeoise s'élargisse et qu'un bimensuel voie le jour, c'est tant mieux. Mais que ce nouveau venu présente sous forme d'"enquête" de caractère sensationnel de simples extraits d'un livre paru six mois plus tôt, c'est un peu court. De cet "Objectif", on est tenté de n'en retenir que la première lettre en forme de zéro.

Le passage à Romont d'un ancien général nazi n'est pas en soi une grande révélation: le Dr Lang qui s'en vante dans ses mémoires n'a jamais joué dans l'affaire qu'un rôle secondaire, l'initiative venant du colonel-brigadier Masson, chef du service des renseignements. Reste que le Dr Lang ne cache pas ses sympathies pour ce "catholique fervent", communiant "tous les jours". Le nombre de ces bons apôtres ayant reçu une aide aussi discrète qu'efficace reste un secret bien gardé. Autre bon catholique à avoir trouvé refuge à Fribourg: Andrija Artukovic, ministre de l'intérieur du régime fasciste croate d'Ante Pavelic, surnommé le "boucher des Balkans", il sera hébergé par les Pères Franciscains du Marianum de fin 1946 à septembre de l'année suivante. Un évêque de Zagreb, Mgr Juretic, également "replié" à Fribourg, aura été l'un des maillons de cette chaîne de passeurs. Alors que l'affaire Touvier révèle en France de semblables compromissions pour un sbire de la Gestapo de Lyon, lui aussi confit dans la dévotion, on découvre en même temps les limites de cette charité bien orientée.

En ces temps cruels de la dernière guerre, une Edith Stein n'aura pas eu une telle chance. D'une famille juive de Breslau, disciple du philosophe Husserl, elle se convertira au catholicisme et entrera au Carmel de Cologne. Menacée par les persécutions nazies, soeur Bénédicte de la Croix - son nom de profession - trouvera refuge au Carmel d'Echt en Hollande. Refuge rendu précaire dès l'occupation allemande. Des démarches sont entreprises, à la fin 1941, par une amie suisse pour lui assurer un accueil dans notre pays. Le Carmel du Pâquier, près de Bulle, fut pressenti par Mgr Besson et donna son accord le 24 janvier 1942. Des difficultés surgirent du fait qu'Edith Stein ne voulait pas gagner la Suisse sans sa soeur Rosa, alors portière au couvent d'Echt. Le Carmel du Pâquier prend encore renseignement auprès de celui de Cologne quant au caractère d'Edith Stein, puis, ne pouvant, faute de place, accueillir les deux soeurs, prend contact avec le Carmel de Seedorf. Les retards s'accumulent et on oublie, dans tout cela, de fournir l'attestation - l'acte capitulaire.

laire - dont elles avaient besoin auprès des autorités. Le Conseiller fédéral Etter, de passage au Pâquier, promet d'intervenir personnellement pour l'obtention des visas. Finalement, à fin août, c'est un refus qui parvient de Berne. Mais les deux soeurs ne sont

alors plus de ce monde, gazées à leur arrivée à Auschwitz le 9 août 1942.

Pourquoi tant de zèle, de sollicitude et d'efficacité dans certains cas, et tant d'atermolements et de négligences dans d'autres ?

### **Le bon docteur, un homme d'ordre**

Pour en revenir aux mémoires du médecin romontois, plus que l'accueil généreusement consenti à un général nazi, c'est son action comme président de paroisse de Romont, lors de l'affaire dite des "Capucins rouges" qui retient l'attention et est vraiment symptomatique d'une certaine mentalité.

Les capucins de Romont, fidèles à leur vocation première d'évangélistes des campagnes, proches du petit peuple, commirent au début des années 70 une série d'imprudences qui valurent l'ire du bon Docteur. Là plus question de charité bien ordonnée mais une hargne sans pitié. L'église des Capucins faisait concurrence à l'église paroissiale. Je me souviens moi-même, qu'enfant, mes grand-parents, paysans aux Chavannes, ne m'emmenaient le dimanche à la messe qu'aux Capucins dont l'église était comble: leur simplicité leur allait droit au coeur. Par la suite, les Pères orientèrent leur action au sein de la jeunesse paysanne, dans l'esprit de la JAC. Quiconque a vécu ou cotoyé la société paysanne de ce temps, aura souvenir du paternalisme et de la contrainte autoritaire qui régnaient alors.

C'est le 13 janvier 1974, que le Dr Lang, alerté par deux coups de téléphone dénonçant un "sermon inadmissible", se décide à agir, intervient au cours de l'office suivant

en coupant la parole au prédicateur: "Chez nous l'église n'est pas faite pour parler de politique révolutionnaire, ...veuillez descendre de la chaire!" Et d'ajouter: "Comme un concertiste, j'ai été applaudi par toute l'assemblée. C'était formidable!" Là-dessus, il affirme encore avoir reçu "quantité de lettres et de messages de remerciements venant même de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche." (!) Ce fut le signal d'une âpre polémique, le Dr Lang déclarant à la radio romande: "depuis des années déjà, les pères capucins sont à l'origine, je dirais carrément de troubles, semant un peu un esprit marxiste et léniniste, en particulier auprès des jeunes paysans de notre région." Les Pères ayant pris fait et cause pour des paysans contestant les pratiques commerciales de la Migros. Cité en tribunal pour atteinte à l'honneur, le Dr Lang put faire état d'une lettre de Mgr Mamie, "dans laquelle il reconnaissait que les pères capucins étaient un peu imprégnés de marxisme-léninisme": il fut donc acquitté avec cependant les frais à sa charge.

L'épilogue en fut le départ des capucins de Romont. Et leur église servira par la suite de chapelle mortuaire à la paroisse. Tout était rentré définitivement dans l'ordre.

*Gérard Bourgarel*

## Edith Stein

Gazée à Auschwitz, le 9 août 1942



“Suis-moi”; c’est la parole qu’entendit Etienne, le jeune disciple et il suivit le Maître dans le combat contre les puissances des ténèbres, contre l’aveuglement obstiné des endurcis. Il porta témoignage par sa parole, puis scella ce témoignage dans son sang. Du Sauveur il reçut l’Esprit d’amour, cet Esprit qui fait haïr le péché mais aimer les pécheurs, et au seuil de la mort il pria Dieu pour ses assassins...

Ce sont des figures de lumière que nous rencontrons, agenouillées près de la crèche, les petits Innocents dans leur tendre enfance, les bergers fidèles, les rois conquérants, Etienne, l’ardent disciple, et Jean, l’apôtre très-aimé; tous ont répondu à l’appel du Seigneur.

Contre eux, se dressent dans la nuit d’un endurcissement incroyable, incompréhensible; les “savants”, ceux qui se flattaient de nous dire exactement les lieux et la date de la naissance du Sauveur du monde, sans déclarer pour autant: “Passons à Bethléem et voyons ce qui est arrivé...”: le roi Hérode, qui voulut tuer le Maître de la vie, et bien d’autres encore.

Car devant l’Enfant de la crèche les esprits sont mis à nu. Il est le Roi des rois. Il domine sur la vie et sur la mort. Il dit “viens, suis-moi” et celui qui n’est pas avec lui est contre lui. Mais il le dit pour nous aussi et nous place chacun devant ce choix entre la lumière et les ténèbres.

*Passage du “fragment du Mystère de Noël” (Das Weihnachtsgeheimnis, publié à Bonn en 1948 par le Verlag des Borromäusvereins). Extrait de “Edith Stein par une moniale française” (Elisabeth de Miribel), Ed. du Seuil, Paris, 1954.*

*Souvenir de Marly*

